

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2019

Présents : M. MENARD – M. ADAM - Mme BLONDEAU - Mme MÉRAUD - M. PRENANT - M. DESHAYES - M. HÉBERT - M. PIGOREAU – M. JUMERT – Mme BEAUCHEMIN

Absents excusés : Mme PAGANUCCI (pouvoir à Mme BLONDEAU) – M. ERMISSE (pouvoir à M. MÉNARD)

Absents : M. PÉREON - Mme LETANT - Mme FERNANDES-PENTEADO

Secrétaire de séance : Madame BLONDEAU

Sauf mention expresse, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur JUMERT précise qu'il est contre le transfert des budgets des services d'eau et d'assainissement à la C.A.T.V. Ces précisions apportées, le compte-rendu de la réunion du 20 septembre est adopté.

2. Désignation du Secrétaire de séance

Mme BLONDEAU Nadine est désignée secrétaire de séance.

3. Aménagement Cœur de Village

Monsieur le Maire dresse un bilan de l'avancement des travaux. Le grave bitume a été posé sur les voies bordant la place. Un enrobé de quelques centimètres sera posé dessus dans la semaine du 9 décembre, supprimant les différences de niveau entre les voies et les caniveaux. Les zones piétonnes, le parking de la place et l'allée près de l'église ont été recouverts en béton bouchardé. Le parking de la place Fortier est presque terminé, il est en cours de séchage, il va être ouvert à la circulation à compter du 23 octobre 2019. Une réception des travaux du parking sera effectuée avant le 15 novembre.

Les travaux rue du Docteur Silly commenceront fin 2019 et seront suivis par ceux de l'avenue du 11 novembre, puis de la rue de la Couture, avec une prévision de fin de travaux fin mai 2020.

Les travaux sur les 2 squares ont commencé. Un élagueur a été sollicité pour tailler les cèdres. Ces travaux génèrent des inquiétudes de la part des riverains du square des AFN pour leurs habitations et pour les nuisances sonores dues aux places de stationnement prévues. Monsieur le Maire fait part du courrier, qu'il fait circuler, reçu de la part d'un habitant qui demande qu'il n'y ait pas de places de parking devant le salon de coiffure. Le nombre de places de parking sera rediscuté avec les riverains lors de l'aménagement du square.

Les travaux de la zone de convivialité, en bas de la place et le carrefour entre l'avenue du 11 novembre et la rue du Docteur Silly vont débiter à partir du 24 octobre, entraînant une interdiction de circuler dans cette rue, sauf pour les riverains. Ces travaux devraient être achevés le 13 décembre. Un plan de déviation a été mis en place, avec panneaux, pour permettre l'accès à la place et aux commerces.

La plantation des arbres devrait être réalisée pour la fin de l'année. Les vivaces seront plantées au printemps prochain.

Monsieur HEBERT informe qu'un test de l'éclairage de la place, y compris le mât sera réalisé le 12 décembre à 19 h 00, suivi de la réception de ces travaux. L'option éclairage du clocheton de l'église qui n'a pas été retenu dans le marché est à rediscuter. Il invite chacun à participer.

Lors de la réunion de commission du 15 octobre, ont été évoqués les problèmes de sécurité près des maisons de M. et Mme PETRI et de M. et Mme VERNY. Pour y remédier, il est prévu de poser des potelets devant chez M. et Mme VERNY et une pierre à l'angle de la maison de M. et Mme PETRI.

Lors de la réunion, il a été discuté de l'inauguration des travaux qui pourrait être faite en deux temps : une première en février après la fin des travaux de la place et de ses abords (gigot-bitume - apéritif) et une deuxième au printemps (organisation d'un repas champêtre, participation des associations, concours de dessin pour les enfants de l'école...).

4. Finances : attribution de compensation par la CATV

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CATV a décidé d'instituer une dotation de solidarité communautaire, pour l'année 2019. Cette dotation vise à amortir partiellement la perte de dotation globale de fonctionnement. A ce titre, la CATV a réservé une enveloppe de 100 000 € à répartir entre les communes de moins de 1 000 habitants et une enveloppe de 200 000 € à répartir entre toutes les autres communes. Elle est calculée en fonction du potentiel fiscal par habitant et du revenu imposable par habitant de chaque commune. La CATV va donc reverser la somme de 8 698 € à la commune de Villiers-sur-Loir, représentant 28 % des 31 557 € de perte, entre 2017 et 2019, au titre de l'attribution de compensation 2019. Le Conseil Municipal prend acte.

5. Ecole : projet classe de découverte 2019-2020 (l'Ile Tudy)

L'école a fait part de son souhait d'organiser une classe de découverte à l'Ile Tudy, du 22 au 26 juin 2020. 74 élèves sont susceptibles de participer à ce projet. Le coût total du projet, de 24 062 €, est financé en partie par une participation des familles (14 800 €) et de l'amicale de l'école (4 084 €).

Une demande de subvention de 70 € par enfant est déposée auprès de la mairie, soit un montant de 5 180 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet et décide de prévoir les crédits sur le budget 2020, afin de verser une subvention de 5 180 € à l'amicale de l'école.

6. Ecole : convention PEDT

Lors du conseil d'école du 4 juin 2019, un bilan positif a été dressé sur le fonctionnement des activités périscolaires. Monsieur le Maire propose de reconduire le projet éducatif territorial. Afin de permettre le versement par l'Etat du fonds de soutien pour les TAPS, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial et à solliciter le versement du fonds de soutien.

Le Conseil Municipal donne son accord.

7. Subventions :

a. 30^{ème} anniversaire de P'tit Louis Laplanche

L'association P'tit Louis Laplanche a fait part de sa volonté d'organiser son 30^{ème} anniversaire à Villiers-sur-Loir, lors de la fête de la Saint-Gilles 2020, les 4 – 5 et 6 septembre. La fête de la Saint-Gilles organisée par le Comité des Fêtes restera traditionnelle (apéritif-concert le samedi, suivi du repas et du bal, brocante le dimanche). L'association P'tit Louis Laplanche proposera en plus, durant les trois jours, de nombreuses animations qui auront lieu à différents moments et dans des lieux variés. Elle a convié environ 25 groupes de musique traditionnelle qui feront jouer et danser le public. Ces animations seront entièrement gratuites sauf peut-être la soirée qui aura lieu le vendredi soir à l'Artésienne. Les villersois seront sensibilisés lors des différents moments festifs (méchoui au plan d'eau...). Monsieur le Maire propose de soutenir financièrement ce projet, d'un coût total de 31 600 € et d'accorder à l'association la somme de 2 000 €, prise sur le budget 2019, car l'association doit finaliser son budget pour le 30 novembre 2019.

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser une subvention de 2 000 € à l'association, sur les crédits 2019.

b. C.A.L. FOOT : subvention exceptionnelle

Lors de l'entretien du terrain de foot, le filet s'est pris dans la tondeuse et a nécessité son remplacement par le club. Monsieur MÉNARD propose de rembourser le club de foot, pour la somme de 215 € TTC, montant de la facture payée par le club.

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser une subvention exceptionnelle de 215 €.

M. DESHAYES indique que le terrain de foot est parfois tondu par les employés communaux alors que cela n'est pas nécessaire. Il sera demandé à M. CORMIER s'il y a une raison particulière (demande des joueurs de foot...).

c. Comité des fêtes : subvention exceptionnelle

Lors de la Saint-Gilles 2018, pour éclairer le cheminement de la cloche de l'Artésienne jusqu'à la place Fortier, le comité des fêtes a dû acheter des ampoules supplémentaires, d'un montant de 600 €. M. le Maire propose que la commune participe à cet achat, pour moitié, soit 300 €, sous forme d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal donne son accord.

d. AFN : achat d'un drapeau

Lors de leur dernière réunion, les A.F.N. ont émis le souhait d'installer au cimetière, près du Monument aux Morts, un pavillon de 6 à 8 m avec le drapeau français. Le coût serait d'environ 210 €.

Le Conseil Municipal accepte le principe. Mme MÉRAUD souhaite que le mât soit moins haut, afin de limiter le coût de la maintenance si le drapeau se coince nécessitant l'usage d'une nacelle. Monsieur le Maire en discutera avec les A.F.N.

Informations diverses

. Projet : académie du quatuor voce

Monsieur MÉNARD présente le projet de l'académie de clarinettes et du quatuor voce : Il consiste en une académie de musique de chambre et clarinettes, dirigée par Rémi DELANGLE, du 25 juillet au 2 août 2020. Les animations auraient lieu tous les jours, dans différents lieux de la commune (caves, allée de la Vallée, square, bar...) Le quatuor voce, accompagné de Rémi DELANGLE propose de faire un grand concert le 1^{er} août, d'abord dans l'église et ensuite sur la place (musique populaire des balkans, danse).

Ces concerts n'engendrent pas de coût pour la commune : mise à disposition des lieux uniquement (l'artésienne et l'église). Les musiciens seront soit hébergés à Montceau Assurances soit chez l'habitant.

Une communication assez large devra être faite régulièrement (bulletin municipal, brèves, « sortir en vendômois », pendant le jeu des 1 000 € le 18 décembre à l'Artésienne).

A noter que le quatuor voce se produit le 25 novembre au Théâtre Edouard VII à PARIS.

. Réfection de la R.D 5

Monsieur MÉNARD a demandé au conseil départemental, via la direction des routes nord, la réfection de la route départementale 5 située en agglomération au titre de l'année 2020. Pour rappel, ces travaux étaient envisagés pour 2021. La demande a été entendue favorablement ; la réfection de la partie en agglomération sera bien réalisée en 2020 et pris en charge par le conseil départemental, à l'exception des éventuels aménagements de sécurité. La réfection de la RD5 hors agglomération, jusqu'au rond-point devrait être faite en 2021.

M. JUMERT indique que l'on peut profiter de ces travaux pour reprendre l'assainissement pluvial en attente près de l'Artésienne, pour le diriger vers le fossé de la Rose et faire un bac de rétention derrière le local des pompiers.

. Concert de cuivres du 8.02.2020

L'Ecole de Musique de Vendôme a demandé le prêt de l'Artésienne pour son concert de cuivres du 8 février 2020. Cela est accordé.

. Congrès des Maires

Il aura lieu du 19 au 21 novembre. Les conseillers municipaux qui le souhaitent peuvent s'inscrire au congrès ou au salon.

. Diagnostic PLUiH

La première réunion a eu lieu : 30 fiches ont été faites. La seconde réunion est prévue le lundi 21 octobre à 19 h 30. 54 fiches restent à faire. Le travail préparatoire doit être fini pour la fin octobre. Le coteau Saint-André ne doit pas être constructible pour ne pas pénaliser les autres zones.

. Indemnité chômage :

M. PIGOREAU demande si la commune verse encore des indemnités à l'agent qui a démissionné.

M. le Maire répond que cette personne travaille en ce moment pratiquement à temps plein. L'indemnité qui lui est versée est réduite mais nous ne connaissons pas ce qui va se passer dans les mois à venir. Cette personne travaille en C.D.D. actuellement.

. Bulletin municipal n° 112

M. ADAM indique qu'en raison de l'actualité riche de la fin de l'année (la fin des travaux de la place Fortier, le jeu des 1 000 €...) il est envisagé de décaler la sortie du bulletin municipal à fin janvier 2020 au lieu d'avant Noël habituellement.

Le thème retenu par la commission pour la couverture est les 150 ans de la société musicale et la finalisation des travaux place Fortier.

Deux portraits seront réalisés sur M. Mickaël COLLET, gérant de la Marmite Express et sur M. et Mme Patrice HUBERT, garagistes.

La page d'histoire sera consacrée à l'histoire et l'évolution du bourg.

. Brève :

Elle paraîtra vers les 9 – 10 novembre.

. Soirée Klesmer du 12 octobre

M. HEBERT fait le bilan de la soirée Klesmer du 12 octobre à l'Artésienne, organisée par la Société de Musique dans le cadre de ses 150 ans. C'était une très belle soirée, qui a été beaucoup appréciée des 180 personnes présentes et des musiciens qui ont été ravis de l'accueil qui leur a été fait.

Il rappelle la dernière manifestation des 150 ans de la société musicale : le 16 novembre à l'Artésienne, pour la rencontre avec les harmonies de Lancé/Pray, Artins et Pontlevoy.

. Jeu des 1000 €

M. le Maire et M. ADAM demandent aux conseillers municipaux de rechercher des candidats intéressés pour participer au jeu.

Des jeunes participants sont également recherchés. Les proviseurs des collèges et lycées de Vendôme seront contactés, afin qu'ils puissent faire une communication auprès de leurs élèves. Mme BEAUCHEMIN s'en charge pour le collège Jean Emond.

. Conseil Municipal de décembre.

Il aura lieu le jeudi 19 décembre.



Le Maire

Jean-Yves MENARD

Fin de la séance : 22 h 30